

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

AVENANT N°2

Entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Représentée par Monsieur Bruno LE BORGNE, Président

Et

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Représenté par Madame Laurie LE TRIONNAIRE, Directrice

LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Conformément à la délibération n° XXX du 15 mai 2018 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au réseau Sensation Bretagne pour l'année 2019, le présent avenant a pour objet de diminuer de 4 500 € le montant de la subvention communautaire 2018 versée à l'office de Tourisme Communautaire.

ARTICLE 2 : MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2018 est ainsi ramené à 342 161 €, réparti comme suit :

- 287 395 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de constituer une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 49 266 € en application de la convention de mise à disposition du bâtiment OT de Damgan.

ARTICLE 3 : ECHEANCIER DE VERSEMENT

Par délibération n°144-2017 en date du 12 décembre 2017, le Conseil communautaire ayant autorisé le Président à verser à l'Office du Tourisme Communautaire un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2017, soit 72 974 €.

Par délibération n° 46-2018 du 10 avril 2018, un deuxième versement d'un montant de 116 758 € est prévu au cours du mois de mai 2018, correspondant à 40% de la subvention versée pour son fonctionnement.

La diminution de la subvention communautaire, objet du présent avenant sera répartie sur les deux derniers versement 2018. Soit :

- 3^{ème} versement correspondant à 25% de la subvention versées pour son fonctionnement (70 724 €) ainsi qu'à la subvention « Provision entretien des bâtiments » (5 500 €), soit un montant de 76 224 €, en septembre 2018 ;
- 4^{ème} versement correspondant au solde de la subvention versée pour son fonctionnement (26 939 €), et à la subvention « Convention de mise à disposition » (49 266 €), soit un montant de 76 205 € en novembre 2018.

Fait à Muzillac, le

Monsieur Bruno LE BORGNE
Président de la Communauté de
Communes Arc Sud Bretagne

Madame Laurie LE TRIONNAIRE
Directrice de l'Office de Tourisme
Communautaire

Vu pour être annexé à la délibération

n° 61-2018
du 15/05/18

Fait à Muzillac, le 17/05/18

Le Président,
Bruno LE BORGNE

